

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DUCHANOY Patrick
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe** procuration à Raymond BRUYELLE	Mme ELOY Sylvie
M. BRUYELLE Raymond, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. MOREL Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme GERONDI Carine
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint	M JANNIARD Sylvain
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée**procuration à Stéphane DIDIER	M. THOUVENIN Ludovic
M. DIDIER Stéphane	

\*Absent

\*\* Absent excusé

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Carine GERONDI a été nommée secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### ACCEPTATION DE CHEQUE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le chèque n°1376714 de DRFIP D'ACAL ET DU BAS-RHIN pour un montant de 565.00 € en règlement d'un dégrèvement sur notre taxe foncière de 2015 pour pertes de récolte relatif au « plan sécheresse conformément à l'arrêté Ministériel du 7 décembre 2015 ».

### COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2015.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de la Commune comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT		RESTE à REALISER
Dépenses	406 479.17 €	Dépenses	130 287.80 €	0 €
Recettes	481 458.06 €	Recettes	107 983.35 €	0 €
Résultats 2015	+ 74 978.89 €	Résultats 2015	-22 304.45 €	0 €
Résultats 2014	+ 92 481.89 €	Excédent 2014	-46 023.29 €	0 €

Résultat 2015 : + 167 460.78 €

-68 327.74 € (Dépenses investissement compte 001)

**[68 327.74 € (recette d'investissement compte 1068)]**

Affectation résultat 2015 (1068) : 68 327.74 €

**Excédent 2015 à reporter sur BP 2016 : +167 460.78 € - 68 327.74 € = + 99 133.04€ (recettes de fonctionnement compte 002)**

## COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2015.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de l'assainissement comme suit :

SECTION EXPLOITATION		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 460.68 €	Dépenses	0 €
Recettes	19 043.83 €	Recettes	0 €
Résultats 2015	+11 583.15 €	Résultats 2015	0 €
Résultats 2014	+ 26 71.90 €	Excédent 2014	+13 686.19€
<b>Excédent 2015</b>	<b>+38 294.05 €</b>	<b>Excédent 2015</b>	<b>+13 686.19 €</b>

Soit un excédent global au 31/12/2014 de + 51 980.24 €

(Taxe assainissement 2014 : 0.75 €/m<sup>3</sup>)

(Taxe assainissement 2015 : 0.795 €/m<sup>3</sup>)

(Taxe assainissement 2016 : 0.834 €/m<sup>3</sup>)

## PRESENTATION et ECHANGES SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente le projet du budget communal pour l'année 2016. Il donne les détails par chapitre pour la section de fonctionnement et détaille le prévisionnel, article par article, pour la section investissement : étude PLU ; subvention Voinémont pour enfouissement réseaux rue de la Chapelle ; construction d'un ascenseur à l'école ; pose de la devise républicaine et du nom de l'école ; régulation thermostatique du chauffage de l'école ; travaux de voirie (trottoirs) ; signalisation routière ; finalisation de la rénovation intérieure et extérieure de la salle socio-culturelle ; aménagement et extension des vestiaires de l'ESVM à Ceintrey.

## PRESENTATION et ECHANGES SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente le projet du budget de l'assainissement pour l'année 2016.

Il explique que l'étude pour l'assainissement de Ceintrey et de Voinémont s'élèvera à 250 000 € HT soit 300 000 € TTC, selon les projections des services du Conseil Départemental 54.

En 2016, il est prévu que 60 % de cette étude sera engagée, ce qui donnera lieu à une dépense de 180 000 € TTC.

La participation de Ceintrey sera de 72 % et celle de Voinémont de 28%.

Cette étude sera subventionnée à hauteur de 70 % sur le hors taxe.

### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Etienne LANGERON afin qu'il expose les avancées sur la salle socio-culturelle :

Monsieur Etienne Langeron explique que le comité de gestion de la salle socio-culturelle a rédigé un projet sur le nouveau règlement intérieur ainsi que sur le contrat de location qui sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

Il informe que la commission de la salle socioculturelle a curé la cuisine du sol au plafond.

La cuisine a été complètement repeinte ; des éléments de cuisine ont été changés et un troisième placard a été aménagé dans le cagibi.

L'inventaire de la vaisselle a été effectué afin de commander un complément de ce qui manque.

Des devis pour les 2 portes de la cuisine et les 2 portes sous évier ont été demandés.

Un devis pour mettre en place un appareil de mesure sonore qui permettra de couper le son automatiquement dès qu'il dépassera un certain seuil a été sollicité.

Deux câbles HDMI seront installés, un derrière la scène et l'autre derrière un rideau.

Le percolateur étant hors service, il sera remplacé par un nouveau.

Un escalier pour accéder à la scène sera construit par les bons soins de Monsieur Etienne Langeron.

Monsieur Jean-Philippe Duval explique que deux places de parking pour personnes handicapées seront aménagées près de la salle socio-culturelle et que des accès adaptés seront installés à l'issue des 2 portes de secours, et ce jusqu'aux places de parking.

Monsieur Etienne Langeron demande à interdire le stationnement devant la salle socioculturelle lorsque la « ruche qui dit oui » sera en fonction, le mardi de 17h 30 à 19h 30, tous les quinze jours.

Madame Patricia Gallien demande si on a des nouvelles sur la réfection du restaurant.

Monsieur Jean-Marc Marchal répond que nous n'avons plus de nouvelle pour l'instant et qu'il va les contacter à nouveau. Lors des derniers contacts de décembre, le propriétaire était en négociation avec les Architectes des bâtiments de France pour obtenir le permis de construire.

Monsieur Stéphane Didier demande à Monsieur Raymond Bruyelle de demander à Monsieur Thierry Colnot, employé communal, de s'occuper des plantations route de Vézelize et de surveiller les plantations faites autour du terrain de football afin que les souris ne dévastent pas ces arbustes.

Madame Odile Bougie demande si les bénévoles pour le fleurissement du village sont assurés ; Monsieur Jean-Marc Marchal répond négativement, précisant que les élus le sont.

La séance est close à 22h 30.

LA SECRETAIRE  
Carine GERONDI



Le Maire,  
Jean-Marc MARCHAL

